

## REUNION DU 11 MARS 2010

Le onze mars deux mil dix à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, M. DECARITE Hubert, M. EUGENIE Christian, Mme HUBERT Chantal, M. LE MARQUIS Laurent, Mme ENQUEBECQ Nathalie, M. PASQUIER Roger, Mme GAMACHE Isabelle, M. POLIDOR Christophe, Mme JEAN Mireille, M. LESERT Bernard, M. Pierre GRANDIN, M. Joël POISSON, Mlle Elsa BURET

Étaient Absents excusés: Mme Nathalie ENCQUEBECQ (procuration à Mme Mireille JEAN) – Mlle Elsa BURET (procuration à M. Guy AMIOT)

Secrétaire de séance : M. LE MARQUIS Laurent

Le compte rendu du 21 Janvier 2010 est approuvé à l'unanimité.

Début de la séance : 18 heures 30

\*\*\*\*\*

### 1 – PERSONNEL

Dans le cadre de la régie garderie-cantine, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la prise en charge du paiement de l'assurance du régisseur de la garderie et de la cantine pour la durée du mandat.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le paiement de 44,73 € à la commune de BENOISTVILLE pour la participation aux frais de visite médicale de la secrétaire de mairie (Agent intercommunal).

Le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi de l'agent communal des services techniques se termine le 4 avril 2010.

Le conseil municipal , après en avoir délibéré, décide le renouvellement du CAE dans les conditions suivantes: durée: un an,  
durée hebdomadaire: 35 heures,  
pris en charge dans le cadre du Contrat d'Accompagnement à l'Emploi: 26 heures.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la création d'un Contrat à Durée Déterminée adjoint administratif d'une durée de 8 heures hebdomadaires à partir du 1er avril.

Le contrat à durée déterminée de Mademoiselle Lucie LAMY se termine le 31 mars 2010. Monsieur le Maire propose un renouvellement de contrat pour une durée hebdomadaire de 17 heures à compter du 1er avril 2010 jusqu'au 30 juin 2010 .  
Le conseil municipal, vote à l'unanimité cette proposition.

### 2 – ECOLE

Monsieur le maire présente un compte rendu de la réunion du conseil d'école du 8 mars 2010.

### 3 – BUDGET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'annuler la décision modificative n° 1 en date du 10 décembre 2009 concernant un emprunt de 200 000 €.

Une délibération en date du 10 décembre 2009 relatif à la souscription d'un emprunt de 200 000 € a été prise. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler cette délibération.

La construction de la mairie conduit la commune à souscrire un emprunt d'un montant de 100 000 euros.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2336-3,

Considérant que par sa délibération du 18 août 2005 le Conseil Municipal a décidé la réalisation d'un projet relatif de construction d'une mairie,  
Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 100 000 €

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

**Article 1 :** d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.

**Article 2 :** d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 100 000 €

**Article 3 :** d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**Article 5 :** Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

### 4 – PARTICIPATION VOIES ET RESEAUX

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis d'ERDF d'un montant de 4 388,49 € TTC pour une extension de réseau électrique.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le paiement de la facture.

### 5 – NOMINATION D'UN ELU CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal de la circulaire de la préfecture concernant l'élaboration d'un plan départemental de sécurité routière 2010. Un correspondant sécurité routière doit être désigné. Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur Guy AMIOT correspondant sécurité routière.

### 6 – PLAN D'OCCUPATION DES SOLS TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la réunion du 18 février 2010 avec les personnes publiques associées avant l'enquête publique.

La circulaire interministérielle du 28 avril 1987 fixe la liste des biens meubles inférieurs à la valeur unitaire de 500 € considérés comme valeurs immobilisées. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'inscrire le paiement de la facture de la société EF études pour un montant de 200 € TTC afin de réaliser une étude de sol sur la commune au Ferrage. Cette somme sera imputée au compte 2031 section d'investissement du budget primitif 2010.

#### 7 – VOIRIE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une facture de l'entreprise INEO pour le dévoiement de l'éclairage public dans le bourg d'un montant de 764,50 € HT soit 914,34 € TTC. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le paiement de cette facture.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis du Cabinet DROUET pour la réalisation d'esquisses et d'un estimatif pour la réalisation du lotissement communal. Ce devis s'élève à 1500 € HT soit 1794 € TTC. Le conseil municipal décide de reporter ce point au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les deux devis de l'entreprise BOUGREL . Le premier est d'un montant de 4173,44 € TTC pour la Bihellerie, dont la moitié, soit 2086,72 € TTC pour Hardinvast. Le second devis est d'un montant de 3267,47 TTC pour le Clos des Rosées dont la moitié, soit 1633,74 TTC pour Hardinvast. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide les deux devis.

Le conseil municipal autorise la maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la société Manche Télécom, concernant le réseau de fibre optique installé sur la commune.

#### 8 – MAIRIE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux avenants de l'entreprise FAUVEL concernant le marché de la mairie.

Le premier devis pour l'alarme est d'un montant de 2377,65 TTC et le second pour la protection de la cuve de rétention d'eau pour un montant de 247,57 TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide les deux devis.

La commission travaux fait un point sur l'avancement des travaux de la mairie.

#### 9 – STADE

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité le devis de l'ACTP pour un montant de 1 304,85 euros HT soit 1 560,60 euros TTC pour la réalisation des travaux d'entretien des espaces verts des terrains de foot de la commune pour l'année 2010.

La clôture côté chemin a été réalisée par les employés communaux. Les plantations du talus ont également été réalisées.

#### 10– SUBVENTIONS

Le collègue Emile Zola sollicite une subvention pour un séjour au ski. Un collégien habitant sur la commune est concerné. Le conseil municipal vote pour une participation de 20 euros par collégien, soit 20 euros.

Le collègue les Provinces sollicite une subvention pour un séjour en Allemagne. Deux collégiens habitants sur la commune sont concernés. Le conseil municipal vote pour une participation de 20 euros par collégien, soit 40 euros.

Le conseil municipal vote une subvention exceptionnelle de 200 € au profit des sinistrés de Vendée et de Charente-Maritime, par le biais de l'Association des Maires de France.

11 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DOUVE ET DIVETTE

Monsieur le Maire fait un compte rendu au conseil municipal de la réunion du 28 janvier 2010 et de la réunion des maires concernant l'avenir des collectivités.

**QUESTIONS DIVERSES**

12 – FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DE LA MANCHE

Le bilan de l'assemblée générale est présenté au conseil municipal.

13 –SITE INTERNET

Un an après sa création le site a enregistré 3500 visites.

14 - ADEVA

Le programme de l'association ADEVA pour 2010 est présenté au conseil municipal.

15 - REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire adresse ses remerciements pour la fabrication des cadres et des chevalets.

La séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,

Le Conseil Municipal,